

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 Mars 2017**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2017/03/09**

<b>Date de la convocation</b>	<b>21 / 03/ 2017</b>
	<b><u>Votes : 25</u></b>
<b>Présents : 23</b>	<b>Pour : 19</b>
<b>Absents : 2</b>	<b>Contre : 6</b>
<b>Représentés : 2</b>	<b>Abstention : 0</b>

L'an deux mille dix sept et le trente Mars,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etait Absent : MM. BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine.

Procuration : - Mme WEHRMEIJER Patricia à Mr ALEIX Bertrand  
- Mme AMMARI Hanane à Mr ARNAUD Raymond

Objet : Demande de prorogation du délai de validité de la subvention de la Communauté des Communes du Clermontais – revalorisation des propriétés communales – Centre technique municipal

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 novembre 2015 demandant une aide financière au titre de la revalorisation des propriétés ~~communales à la Communauté~~

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20170330-2017-03-09-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2017  
Date de réception préfecture : 03/04/2017

des Communes du Clermontois pour le programme de travaux de construction du centre technique municipal. Il précise que le conseil communautaire du 18/05/2016 a attribué une aide de 45 000€ pour un projet d'un montant de 700 000€ H.T.

A ce jour, le marché de travaux n'est pas encore lancé. La phase projet a été modifiée et validée pour un montant de 578 000€ HT conformément à la convention relative à l'attribution d'aides à l'action de valorisation des propriétés communales, la date de commencement de l'opération est fixée au 18/05/2017. C'est pourquoi, il convient de solliciter la prorogation du délai de validité de cette aide financière d'un an.

Il propose au Conseil Municipal, de modifier le montant subventionnable à 578 000€ HT au lieu de 700 000€ prévus dans la délibération du 24/11/15 et de solliciter du conseil communautaire la prorogation du délai de validité de l'aide.

Il demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, par 19 voix Pour, 6 voix Contre :

- Adopte le programme de travaux pour la construction du centre technique municipal pour un coût hors taxes de 578 000.00€,
- Sollicite du conseil communautaire la prorogation du délai de validité de la subvention revalorisation des propriétés communales – Centre technique municipal
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

**Le Maire**  
**C. VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20170330-2017-03-09-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2017  
Date de réception préfecture : 03/04/2017